Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902290-20251216-D48_2025-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 12
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 11
Abstention : 1

Date de la convocation : 12.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Dominique LOUVEL, Ronan LE PALUD, Cécile BARAËR
Excusés : Jean-Luc PETILLON, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL
Absent :
Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

D_48_2025

SDEF – Effacement de réseaux télécom à Kergoat

Dans le cadre des travaux d'installation de la fibre, il est proposé d'effacer les réseaux télécom de Kergoat, dans la même logique que ce qui a été fait au bourg et à La Gare.

L'estimation des dépenses se monte à 13 500,00 € HT, soit 16 200.00 € TTC pour l'opération :

« COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement esthétique non coordonnée »

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0.00 €
⇒ Financement de la commune : 16 200.00 €

La participation financière que la commune doit verser au SDEF est un fonds de concours et une convention doit donc être signée entre le SDEF et la commune de QUEMENEVEN.

***

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, 11 voix pour et 1 abstention :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Effacement réseau télécom – Kergoat
- d'accepter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 16 200,00 €
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN

